

M. Pearson, l'avait été avant lui à maintes reprises par de nombreux auteurs, en particulier Aristote et saint Thomas d'Aquin. Dans sa *Somme théologique*, saint Thomas d'Aquin a écrit ceci:

C'est à l'ensemble de la population ou à son représentant qu'il appartient de prévoir des mesures pour le bien de tous, étant donné qu'il revient à ceux qui veulent la fin de prévoir les moyens. Selon Aristote, le but des lois est de promouvoir la vertu.

Je me permets d'insister sur ces derniers mots, honorables sénateurs:

Le but des lois est de promouvoir la vertu.

Honorables sénateurs, rappelons aujourd'hui certaines réflexions que nous ont laissées des maîtres du libéralisme. Dans les années 1960, l'honorable J.W. Pickersgill a dit:

Le premier principe du libéralisme, c'est que l'État et le gouvernement doivent être au service de l'individu, et non l'individu au service de l'État. Selon le deuxième principe du libéralisme, la famille est le fondement de la société et tout gouvernement doit promouvoir le bien-être de la famille et l'inviolabilité du foyer. Le troisième principe du libéralisme veut que l'autonomie soit la meilleure garantie que l'État se chargera vraiment de promouvoir le bien-être de l'individu et de la famille.

Le très honorable Lester B. Pearson, dont le père et le grand-père étaient tous deux pasteurs méthodistes, a déclaré au sujet du libéralisme:

Le principe fondamental du libéralisme, son fondement, c'est la foi dans la dignité et la valeur de l'individu. L'individu a créé l'État pour se protéger et pour s'en servir; pas le contraire.

Il a ajouté:

Le libéralisme vise avant tout à créer des occasions pour que les hommes et les femmes deviennent autonomes et responsables. Comme nous l'avons constaté, cela signifie qu'il faut rechercher simultanément la liberté et le bien-être...

Au Canada, le libéralisme a permis l'évolution de la démocratie politique; l'élimination de privilèges, de la discrimination et de la distinction des classes; la construction d'une société fondée sur l'égalité des droits et des chances pour tous ses membres. Il a aussi supposé la lutte pour la liberté nationale, lutte dont le succès a contribué à former une communauté forte et libre dont l'importance dépasse considérablement les frontières des pays intéressés, grâce à la réconciliation de l'indépendance nationale avec l'association étroite et amicale d'États libres au sein d'un Commonwealth des Nations.

Le très honorable Lester B. Pearson, détenteur du prix Nobel de la paix, était réputé dans le monde entier pour la contribution que lui et son pays avaient faite au cours de la crise de Suez. Honorables sénateurs, M. Pearson a écrit beaucoup sur ce sujet en 1962. Il a dit:

L'histoire du Parti libéral au Canada, c'est aussi celle de la quête...

Son Honneur le Président: Je regrette de devoir interrompre l'honorable sénateur, mais on m'informe que son temps est écoulé. Nous pouvons peut-être lui permettre de conclure.

Des voix: D'accord.

Le sénateur Cools: Merci, honorables sénateurs. Je vous en suis reconnaissante.

M. Pearson disait:

L'histoire du Parti libéral du Canada est aussi l'histoire de la recherche de la sécurité et du bien-être pour tous les hommes et toutes les femmes dans une société où l'activité est de plus en plus axée sur les grands ensembles organisés et où l'individu est de plus en plus à la merci de forces sur lesquelles il ne peut exercer aucun contrôle et que, bien souvent, il ne peut même pas comprendre.

Il poursuivait en disant ceci:

Le libéralisme est la voie du milieu: la voie du progrès. Le libéralisme, c'est la modération, la tolérance et le rejet des extrêmes, qu'il s'agisse de demander à l'État de tout faire pour l'individu, même si cela doit passer par l'affaiblissement et la destruction de celui-ci, ou qu'il s'agisse de demander à l'État de ne rien faire et de laisser régner la loi de la jungle jusqu'à ce que le plus fort l'emporte.

Plus tard, il ajoutait:

Le Parti libéral refuse les entraves qu'imposent les dogmes politiques intransigeants et toute forme d'autoritarisme, qui conduit si souvent à l'oppression et à l'exploitation. Le Parti libéral se bat contre les abus de pouvoir, autant par l'État que par des personnes ou des groupes de personnes au sein de l'État. Il reconnaît le danger particulier de tels abus à une époque où la richesse et le pouvoir économique sont fortement concentrés et où le «gigantisme» règne. Le libéralisme doit protéger le droit de chaque homme de vivre sa vie dans une liberté créatrice, au milieu de tout ce «gigantisme» et des pressions qu'il crée.

Enfin, selon M. Pearson:

[...] le Parti libéral favorise la planification sociale et économique qui stimulera l'entreprise privée et l'amènera à fonctionner plus efficacement pour le plus grand bien de tous.

• (1510)

Honorables sénateurs, l'histoire nous enseigne clairement que les principes et la morale sont plus florissants lorsqu'ils bénéficient de la protection et de l'adhésion des dirigeants de la société. Le très honorable Jean Chrétien est maintenant le gardien d'un immense héritage des principes libéraux qui ont marqué l'histoire. Il a prêté serment d'allégeance au concept de gouvernement moral de M. Pearson.